

---

**Chambre des Représentans.**

---

*Projet d'adresse en réponse au discours du Roi.*

---

SIRE ,

C'est toujours avec un sentiment de satisfaction bien vive que les députés de la nation revoient dans leur sein le Roi qu'elle s'est donné. La confiance et l'affection sont les appuis du trône de Votre Majesté , et nous sommes heureux, Sire, d'être les représentans d'un peuple loyal qui confond dans son amour son Roi et ses institutions.

La naissance d'un prince héritier de la couronne est un bienfait signalé de la Providence, un nouveau gage de la protection qu'elle n'a cessé d'accorder à la Belgique. Cet événement laissera de profonds souvenirs dans la mémoire des Belges , et nous nous rappellerons toujours avec émotion les témoignages de sympathie qui ont éclaté à cette occasion dans toutes les parties du royaume.

Nous sommes convaincus, Sire, que les obstacles qui retardent la conclusion d'un arrangement définitif avec la Hollande, ne proviennent pas du gouvernement de Votre Majesté; nous espérons que le moment n'est pas éloigné où les deux pays pourront avoir entre eux les relations de bon voisinage fondées sur leurs intérêts respectifs.

La Chambre apprend avec une satisfaction qui sera partagée par toute la nation, que de nouvelles réductions pourront avoir lieu dans le budget du département de la guerre, sans nuire à ce qu'exigent la sûreté du pays et notre situation politique. Si des charges pénibles ont pesé et pèsent encore sur le peuple belge, elles ne sont dues qu'au refus du gouvernement hollandais d'accéder à un traité qui nous a imposé des sacrifices douloureux; il serait donc injuste de nous faire supporter les dépenses énormes occasionnées par cet état de choses. Nous avons la confiance que le gouvernement de Votre Majesté continuera à insister avec force sur la libération des arrérages de la portion de la dette mise à la charge de la Belgique.

Nous examinerons avec la plus grande sollicitude le projet de loi sur les pensions militaires et les autres propositions qui nous seront faites pour assurer

le sort des citoyens qui consacrent leur vie à la défense de la patrie. Le progrès de nos troupes dans l'instruction et la discipline militaires nous donne la garantie que leur bravoure et leur dévouement sauraient défendre le pays, s'il était menacé.

Nous nous félicitons, Sire, de ce que la prospérité du royaume permette de diminuer les charges extraordinaires établies sur la propriété foncière; la nécessité de continuer une partie de ces charges sera de notre part l'objet du plus sérieux examen.

Les communications que fera à la Chambre le gouvernement de Votre Majesté, relativement à un arrangement avec la banque, en sa qualité de caissier de l'ancien royaume, seront examinées avec toute la sollicitude que réclame cette transaction importante.

Nous désirons aussi vivement que Votre Majesté de ne plus voir se renouveler le régime provisoire dans les finances de l'État. Nous nous occuperons sans retard des budgets de l'année prochaine, et nous nous efforcerons de concilier une sage économie avec les besoins d'une bonne administration.

Depuis long-temps l'opinion réclame des améliorations dans nos lois financières. Nous regardons comme un de nos premiers devoirs de nous occuper avec la plus sérieuse attention des propositions qui nous seront faites à cet égard.

Les communes et les provinces ont besoin d'être légalement organisées, et de sortir le plutôt possible de l'état provisoire où elles sont restées jusqu'à présent. Nous sentons combien il est urgent de nous occuper des propositions que le gouvernement de Votre Majesté nous a faites sur cette matière importante.

La nécessité de régler par une loi l'instruction publique donnée aux frais de l'État, n'est pas moins constante. Nous partageons bien vivement toute la sollicitude de Votre Majesté pour les intérêts matériels du pays. Les grands travaux publics sont des élémens de prospérité; le projet de grande communication dont les sections de la Chambre se sont déjà occupées, en cherchant à s'entourer de toutes les lumières, est considéré par nous comme l'un des objets les plus importants soumis à nos délibérations.

La Chambre sait apprécier l'éclat que les arts peuvent jeter sur la patrie; nous avons eu la preuve récente qu'ils n'ont pas dégénéré en Belgique. La prospérité du pays leur donnera les moyens de se développer encore davantage.

La loyauté de la conduite du gouvernement Belge dans les relations extérieures nous donnait lieu d'attendre que nos justes droits y trouveraient des appuis. Ces droits sont garantis par des traités dont la nation, calme à l'intérieur, attend avec confiance l'exécution franche et loyale. Nous sommes assurés que dans l'exécution Votre Majesté veillera aux vrais intérêts du royaume.

Un gouvernement, né de la volonté nationale et qui s'appuie sur cette base

solide, peut compter sur une coopération efficace de la part des mandataires du pays. Les grands pouvoirs de l'État donneront ainsi l'exemple de l'union dans laquelle la patrie trouve sa force et qui doit régner entre tous ses enfans.

Bruxelles, 15 novembre 1833.

*Les membres de la commission,*

MM. RAIKEM, *président.*  
FALLON,  
DUBUS,  
DE THEUX,  
DE FOERE,  
CHARLES VILAIN XIII,  
DE BEHR, *rapporteur.*